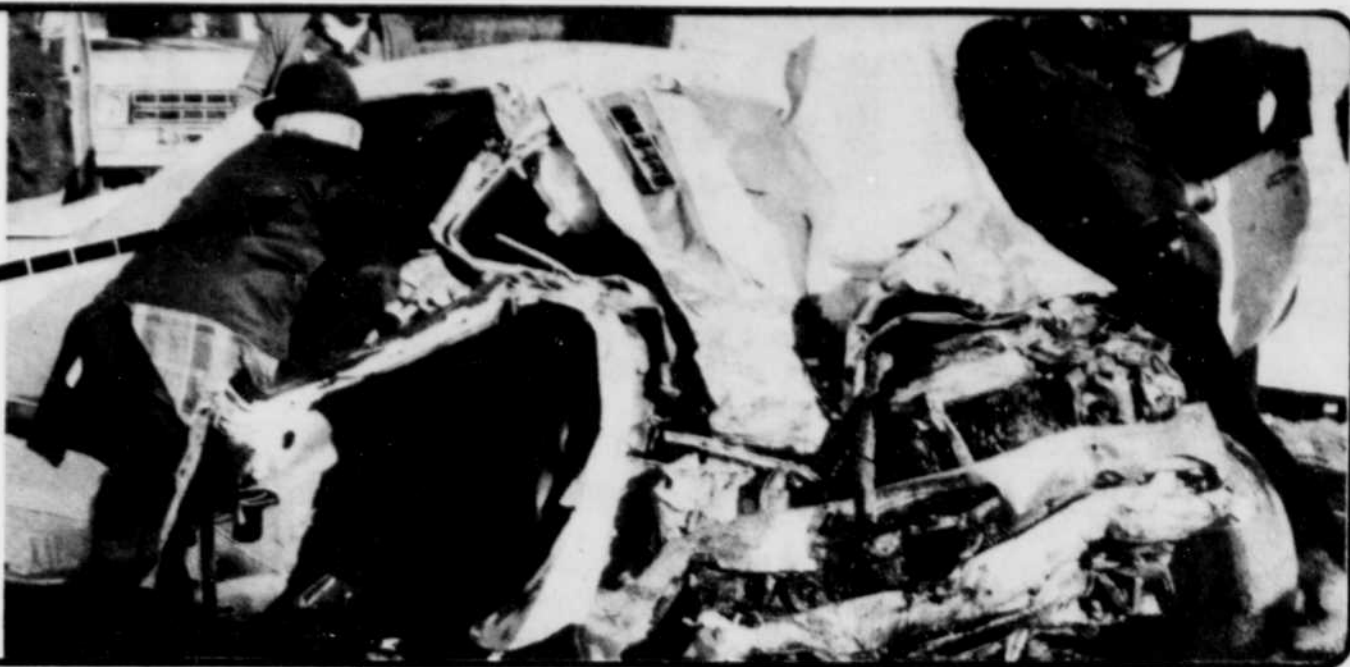


Violente collision: 3 blessés graves

• Mgr Louis-Albert Vachon de passage dans la région a administré les derniers sacrements aux blessés

— A 6



Le taux
d'escompte
dégringole
à
17,62%

— B 4

la tribune

72^e ANNÉE — No 220 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 6 NOVEMBRE 1981 —

(SAMEDI 60^e) 35^e
Lun-jeu à domicile
\$1,85 par semaine

Doug Jarvis donne
la victoire au
Canadien à 54
secondes de la fin

— D 1

Trudeau obtient un accord sans Québec

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a signé hier à Ottawa avec les neuf premiers ministres des provinces anglophones une entente constitutionnelle, à laquelle toutefois le Québec n'a pas souscrit.

Au terme de près de quatre jours de négociations fertiles en rebondissements, c'est en matinée, hier, que s'est dénoué le sommet constitutionnel, alors que le Québec s'est trouvé isolé face à Ottawa et aux neuf autres provinces, qui s'entendaient pour ra-

patrier la constitution, avec une formule d'amendement et une charte des droits.

Les signataires de l'accord ont affirmé avoir réussi à obtenir le consensus nécessaire pour procéder au projet de révision constitutionnelle tout en respectant l'esprit du fédéralisme, tel que recommandé par la Cour suprême du Canada.

L'entente conclue modifie le projet de résolution constitutionnelle du gouvernement fédéral, en ce sens qu'elle retient, tout en la modifiant, la formule d'amendement dite de Vancouver, que proposaient les huit provinces dissidentes.

Ainsi, cette formule permet aux provinces qui le désirent de déroger à un amendement constitutionnel affectant leurs compétences (opting out), mais ne prévoit pas de compensation fiscale, afin d'éviter, selon le premier ministre Trudeau, que les provinces riches puissent tirer bénéfice d'un tel système d'opting-out.

Quant à la charte, les neuf provinces se sont engagées à garantir le droit des minorités francophones à l'enseignement en français dans une charte, qui assure également la liberté de circulation et d'établissement, qu'on restreint toutefois au "droit d'une province à mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des personnes socialement et économiquement désavantagées tant que le taux d'emploi de cette province demeure inférieur à la moyenne nationale".

D'autre part, une province qui désire soustraire une loi aux articles de la charte traitant des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité pourra le faire

selon une disposition spéciale (dite nonobstant), qui devra être adoptée à nouveau par son Assemblée législative au moins tous les cinq ans.

Le premier ministre Trudeau, lors de la séance publique de clôture, a indiqué qu'il était disposé à "continuer la discussion" avec le Québec pour tenter de l'amener à souscrire à l'entente.

"Nous sommes prêts dans les jours et les heures qui viennent à regarder cette question avec le gouvernement du Québec," a dit M. Trudeau, soulignant qu'Ottawa est prêt à chercher une formule acceptable sur les points demeurés en litige, soit la liberté de circulation et d'établissement, le droit à la compensation fiscale pour l'opting out, ainsi que le droit à l'instruction dans la langue de la minorité.

Sur ce dernier point, le premier ministre Trudeau a indiqué que le gouvernement fédéral serait disposé à accepter une formule permettant aux enfants des anglophones ayant reçu leur instruction en anglais au Canada le droit de fréquenter l'école anglaise au Québec, contrairement aux dispositions actuelles de la Loi 101.

Plus tard, au cours d'une conférence de presse, le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, a déclaré que les discussions pourraient être entreprises dès qu'il conviendrait au gouvernement du Québec, ajoutant qu'il sera toujours possible de s'entendre, même après le rapatriement de la constitution, en vertu des termes prévus par la formule d'amendement.

M. Chrétien a dit ne pas être en mesure d'annoncer quand le gouvernement fédéral entend en finir au Parlement.



• Texte intégral de l'accord

Voici le texte intégral de l'entente conclue jeudi entre le gouvernement fédéral et neuf provinces. Le Québec a refusé d'entériner cet accord. Dans un effort pour en arriver à un consensus acceptable sur la question constitutionnelle qui satisfasse les préoccupations du gouvernement fédéral et d'un nombre important de gouvernements provinciaux, les soussignés se sont entendus sur les points suivants:

- (1) Le rapatriement de la Constitution
- (2) La formule d'amendement
- La formule d'amendement proposée dans l'Accord d'avril a été acceptée en supprimant l'article 3, qui prévoit une compensation fiscale à une province qui se retire d'un amendement constitutionnel.
- La délégation de pouvoirs législatifs prévue dans l'Accord d'avril est supprimée.
- (3) La charte des droits et libertés
- La Charte complète des droits et libertés soumise au Parlement sera inscrite dans la Constitution avec les modifications suivantes:
 - (a) En ce qui concerne la liberté de circulation et d'établissement, il y aura inclusion du droit d'une province à mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des personnes socialement et économiquement désavantagées tant que le taux d'emploi de cette pro-

vince demeurera inférieur à la moyenne nationale.

(b) Une clause "nonobstant" s'appliquera aux articles qui touchent des libertés fondamentales des garanties juridiques et des droits à l'égalité. Toute disposition "nonobstant" devrait être adoptée de nouveau au moins tous les cinq ans.

(c) Nous sommes convenus que l'article 23, qui a trait au droit à l'instruction dans la langue de la minorité, s'appliquera dans nos provinces.

(4) Les dispositions du projet actuellement à l'étude au Parlement qui ont trait à la péréquation, et aux inégalités régionales ainsi qu'aux ressources non renouvelables, aux ressources forestières et à l'énergie électrique seraient incluses.

(5) Sera prévue dans la Résolution de la conférence constitutionnelle mentionnée à l'article 36 de la Résolution et son ordre du jour inclura les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition des droits de ces peuples à inscrire dans la Constitution du Canada. Le Premier ministre du Canada invitera leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

Fait à Ottawa le 5 novembre 1981

• Ottawa doit rechercher l'unanimité

(Joe Clark)

• Ryan déplore l'absence du Québec dans l'entente

— B 1, B 7

Au peuple de se prononcer

OTTAWA (PC) — Il appartient désormais au peuple du Québec de se prononcer sur l'entente constitutionnelle, a affirmé hier le premier ministre René Lévesque, qui n'a pu que constater que le Québec se retrouve tout à fait seul dans son coin après cette conférence à Ottawa.

M. Lévesque a clairement indiqué que le "peuple devra tirer ses conclusions" après avoir été isolé dans cet accord. Il n'a pas voulu dire cependant s'il avait à l'esprit le recours à un référendum ou s'il était prêt à déclencher des élections sur ce thème.

"Le Québec se retrouve dans sa position traditionnelle dans le régime fédéral, seul dans son coin, c'est triste pour le Québec et le Canada, car cela signifie un durcissement du régime", de déplorer ce dernier.

Mais M. Lévesque a immédiatement ajouté devant tous les premiers ministres et M. Trudeau, à la séance de clôture, que le Québec va continuer

de combattre le projet Trudeau qui vient d'être endossé.

"Il n'est pas question pour un gouvernement québécois qui se respecte d'accepter ça. Jamais on ne capitulera là-dessus, nous prendrons tous les moyens qui nous restent pour que cela ne se produise pas".

M. Lévesque a commencé par expliquer pourquoi le Québec n'est pas partie à cette entente et, par la suite, il a durement attaqué M. Trudeau et ses anciens alliés du groupe des Huit pour l'attitude qu'ils ont adoptée dans ces négociations.

D'abord, a noté celui-ci, le Québec perd avec cette formule d'amendement la garantie essentielle dont il bénéficiait depuis 114 ans, c'est-à-dire son droit de veto.

Depuis avril dernier, Québec était prêt à renoncer à ce droit de veto en échange d'une clause lui permettant de déroger à un changement constitutionnel (opting out) assortie d'une compensation financière. Or, les pro-

vinces ont largué cette compensation en cours de route. Une province qui refuse un changement sera donc pénalisée financièrement.

De plus, selon M. Lévesque, la clause qui traite de la "liberté de circulation et d'établissement" risque d'écorcher certaines législations québécoises.

Mais il a surtout dénoncé la partie traitant de l'instruction des minorités

de langue française et anglaise au Canada, la décrivant comme "particulièrement vicieuse".

L'accord prévoit que les provinces fournissent l'éducation dans leur langue aux minorités. Selon M. Lévesque, M. Trudeau s'est engagé verbalement devant les provinces à ne pas appliquer ces dispositions, tant que le Québec n'aura pas signé cet accord.

Québec en Cour suprême?

OTTAWA (PC) — Convaincu qu'une entente constitutionnelle ne peut se faire sans lui, le Québec songe à retourner en Cour suprême pour lui demander son avis à ce sujet.

Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a affirmé, jeudi, à l'issue de la conférence constitutionnelle à Ottawa que ce problème sera vraisemblablement porté devant le plus haut tribunal du pays.

"Dans son jugement, la Cour suprême n'a jamais dit que l'unanimité n'est pas nécessaire mais elle a dit que le consentement des provinces est nécessaire."

— Lévesque



bonne journée!

TEMPÉRATURE—
NUAGEUX: 14°C.
DEMAIN: NUAGEUX

C-2

SPORT—
MICALÉF A RAVI LE
POSTE DE GILBERT

D-1

GRANDE-BRETAGNE—
LE PRINCE CHARLES ET
LADY DIANA ATTENDENT
UN HÉRITIÈRE

C-7

CANADA—
LES 2.000 EMPLOYÉS DE
CANADIAN ADMIRAL
SACRIFIÉS

B-8

QUÉBEC—
LES DÉPUTÉS DU PQ
SOLIDAIRES DE LESSARD
ET TARDIF

A-7

- ARTS et DIV..... D-7
- CARR. et PROF..... B-5
- DÉCÈS..... C-6
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- VIVRE EN '81..... B-7

à la cantonade

A St-Camille, l'ouverture de la chasse doit coïncider avec l'ouverture de la saison de jogging.

—O—

Dix sur onze, est-ce de l'unilatéralisme?

—O—

Le président Reagan "Haïti" les immigrants noirs?

—O—

Est-ce parce qu'il y a eu des protestations contre les canettes vides que le Festival est mort ou parce qu'il y avait trop de canettes pleines?

TOUJOURS LE PLUS CROS
AU ROI DU COQ ROTI
569-9951

Consultation de la Régie des
Loteries et courses du QuébecLes chefs de police
s'en prennent aux
"slots machines"

"Nous frapperons à la porte du
premier ministre s'il le faut"
— le chef Richard Parenteau

par Marcel Colbert

SHERBROOKE — "On a notre voyage. Nous sommes déterminés à obtenir l'adoption d'un règlement interdisant l'entrée dans les salles d'amusements aux moins de 18 ans. Nous frapperons à la porte du premier ministre s'il le faut", a lancé M. Richard Parenteau aux membres du comité de consultation de la Régie des Loteries et courses du Québec.

S'exprimant au nom de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec, le directeur de police de Rock Forest a déposé sur la table du comité un mémoire de six pages; mémoire traçant un tableau fort sombre des salles d'amusements où pullulent "machines à boules", "slots machines" et "gadgets électroniques".

Le temps de se "brancher"

Essentiellement, le rapport reprend la plaidoirie prononcée lors de l'installation d'un règlement similaire à Rock Forest au mois de juin dernier. Avec une nuance toutefois. "Quelqu'un devra statuer sur cette situation. Est-ce que ça sera la Régie, le ministère de la Justice ou le Conseil des ministres? Peu importe, mais nous voulons savoir où s'adresser. Il est temps que l'on se branche", explique M. Parenteau.

Quelques municipalités ont déjà adopté des règlements municipaux interdisant l'accès des salles d'amusement aux moins de 18 ans, notamment Rock Forest et la communauté urbaine de Montréal. Toutefois, le règlement de cette dernière a été déclaré ultra vires par la cour d'appel du Québec. La cause a été portée devant la Cour Suprême du Canada. "Si certains veulent 'casser' le règlement des autres municipalités, ils devront également entreprendre une bataille judiciaire, car chaque municipalité représente un cas d'espèce", souligne M. Parenteau.

Incitation au crime

"Nous disons que les endroits où l'on permet un regroupement de plusieurs enfants va laisser la place aux adultes qui ont les talents d'inciter nos jeunes à la criminalité... à la drogue et à la prostitution", note le mémoire. Assistant également à l'audience publique, les détectives Marc Chatelet et Claude Giroux de la Sûreté municipale ont abondé dans le même sens. "Des mères de familles se plaignent que des enfants d'une dizaine d'années font des vols dans les résidences privées pour se procurer de l'argent de poche", a raconté M. Chatelet.

Du même souffle, les deux détectives ont ajouté que les arcades constituaient un problème majeur à Sherbrooke. Son de cloche identique du côté de l'Escouade régionale alcool-moralité (ERAM) alors que M. Patrick Hall estime que l'Estrée est le royaume des "slots machines". "Nous avons déjà saisi 62 'slots' depuis le début de l'année. C'est plus que la totalité de ce type de machines saisies dans le reste de la province. Si la Régie ou le gouvernement n'interdisent pas ou ne restreignent pas l'utilisation des 'slots', nous nous retrouverons avec des mini-casinos en Estrie".

"Difficile de statuer"

Depuis le début de sa consultation le 8 octobre dernier, la Régie n'en est pas à ses premières doléances dans ce secteur. Ainsi, la police municipale de Laval a déposé un mémoire éloquent à ce sujet et le document qui sera déposé par la Sûreté du Québec mercredi prochain devrait également soulever le problème.

Les conseillers juridiques de la Régie étudient actuellement pour savoir si la Régie est en mesure de statuer dans ce domaine. Selon M. Claude Boily, vice-président de la Régie, la solution n'est guère facile. "Ce secteur relève du code criminel. Mais à la lumière de la consultation publique, nous verrons les possibilités s'offrant à la Régie".

Cette consultation publique se termine le 11 novembre prochain. En faisant abstraction des commentaires oraux et des dossiers présentés avant le début de la consultation, au-delà de 60 mémoires auront été déposés devant la Régie. Outre les appareils d'amusement, ces mémoires abordent les secteurs des loteries, des courses attelées, des concours publicitaires, des bingos et des tirages.

Dès la semaine prochaine, la Régie colligera les différentes interventions; travail devant mener à l'élaboration de suggestions au Conseil des ministres visant la modification de certaines règles et certains règlements de l'organisme. "Les nouvelles règles devraient être adoptées quelque part au printemps 1982", a précisé M. Boily.

Un casino à l'Exposition?

SHERBROOKE (MC) — Un casino à Sherbrooke l'an prochain? Que les gens de la région de Magog se rassurent. Il ne s'agit pas du casino ayant fait couler beaucoup d'encre depuis quelques mois, mais d'une activité qui pourrait se greffer à la 97e Exposition de Sherbrooke.

L'Association agricole des Cantons de l'Est (ETAA) songe sérieusement à demander un permis à la Régie des loteries et courses du Québec pour exploiter un casino lors de la tenue de la prochaine exposition. Mme Eileen Morgan, secrétaire de l'organisme, a indiqué que ce projet alimente actuellement la réflexion des membres de l'ETAA.

L'éventuel casino de l'Exposition de Sher-

brooke s'apparenterait à l'expérience tentée cette année à St-Hyacinthe. Une activité similaire se déroule à Québec depuis trois ans. Le vice-président de la Régie, M. Claude Boily, a constaté à la lumière du rapport de St-Hyacinthe que ce type d'activité représente une source de revenus intéressante.

"Aux yeux de la Régie, un casino dans le cadre d'une foire agricole demeure légal. Toutefois, la demande de permis est révisable chaque année et elle est analysée individuellement", ajoute M. Boily. En ce qui concerne le "vrai" casino, le vice-président de la Régie estime qu'il s'agit d'un dossier "hautement politique".

d'une ligne...

• PUBLI • PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES

à la page.

• PUBLICITE • CONCOURS • ANNONCES •

BINGO 5, 10, 15

la tribune

2 MARATHONS CONSECUTIFS

d'une valeur totale de \$1,500⁰⁰CHACQUE CAMELOT ou dépositaire, ou agent de route motorisée, dont le client \$25⁰⁰ gagne un prix, reçoitVOTRE
GENEREUX
CAMELOT
VOUS DIT:

Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans LA TRIBUNE du 17 octobre 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 2 BINGOS MARATHONS!

MARATHON NO 2

MONTANT A GAGNER \$1,000.

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 4 novembre 1981:
I-29, I-26, N-41, N-33, O-70Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 5 novembre 1981:
O-62, B-13, G-50, I-22, G-58Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 6 novembre 1981:
N-44, G-55

REGLEMENT:

1. Le BINGO 5-10-15 est une série de 2 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'enjeu total est de \$1,500. Le premier sera de \$500 et le second de \$1,000. Dans chacun de ces cas, s'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
2. La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription LA TRIBUNE (il couvrira vert) distribuée dans le journal.
3. La carte LA TRIBUNE III a été distribuée avec l'édition du 17 octobre 1981. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
4. Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent être faits entre 9:00 heures à.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
5. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h.00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
6. Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
7. La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
8. La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1,000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autre.
9. La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
10. Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
11. Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

SOUSCRIPTION
POUR LE
GYMNASSE DU SEMINAIRE

Au 11 septembre 1981

LA SOUSCRIPTION PAR SECTEUR

Secteur de sollicitation	Montant souscrit	Objectif	% de l'objectif
Le personnel et les élèves du Séminaire	28 166\$	30 000\$	93,88
Dons spéciaux	106 150	140 000	75,82
Les parents des élèves du Séminaire	10 850	20 000	54,25
Sollicitation générale	4 910	10 000	49,10
Les anciens du Séminaire	113 089	300 000	37,69
TOTAL	271 010'	500 000	54,20

* Y compris les revenus d'intérêt versés au 11 septembre 1981.

DONS DES SOCIÉTÉS ET ENTREPRISES

Abbaye St-Benoît-du-Lac	300\$
Association canado-américaine	100
Association des parents du Séminaire Inc.	2 000
Auberge de l'Etoile	300
Banque de Montréal	7 500
Banque de Nouvelle-Ecosse	100
Banque nationale du Canada	5 000
Bertrand Lafleur Electric Inc.	300
Breck's Sporting Good Co Ltée	300
Celanese Canada	1 000
Gaston Côté Inc.	300
Désourdy Inc.	5 000
Ecole de conduite Vel Inc.	25
ESSO-Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	5 000
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie	6 000
Fondation J. Armand Bombardier	5 000
Imasco Ltée	2 500
Informatrix 2,000 & Cie	1 000
Larochelle & Frères, Boulangerie	500
La Laurentienne et La Prévoyance, compagnies d'assurances	3 000
Lionel Lauzon Inc.	50
Lave-auto Belvédère-Dunant	50
Lemieux Draperies Inc.	50
Lemieux, Royer, Donaldson, Fields & Associés, Ingénieurs	1 200
J.B. Lorranger Ltée	1 000
Lowney Inc.	1 000
Luc Inc.	300
Paul McKenna Inc., Fleuriste	300
McMahon Essaim	50
Thomas Munkittrick Inc.	100
PEPSI-Lucien Lavigne Ltée	500
Produits Canadienne Inc.	20
Provigo Inc.	5 000
The Sherbrooke Record	30
Samson, Bélair & Associés, comptables agréés	1 000
Séminaire de Sherbrooke	14 000
Sherbrooke Trust et Trust général du Canada	5 000
Sinclair	500
Sintra Inc.	1 500
Sport Elite Inc.	100
Steinberg Inc.	1 000
Sun Life Assurance Co	2 000
Union St-Jean-Baptiste (R.I., U.S.A.)	100
Union Screen Plate Co Ltd	250
Ville de Sherbrooke	9 000

carnet

Les huit duchesses dont l'une se verra coiffer du titre de "fée des neiges", dans le cadre des préparations entourant la Fête des neiges, seront présentées au grand public, ce soir, entre 19h00 et 20h00, dans la partie centrale du mail du Carrefour de l'Estrie... la future fée régnera sur la fête prévue pour fin de janvier 1982...

— O —

A la suite de l'incendie qui a endommagé l'école Ste-Anne plus tôt cette semaine, le centre des services récréatifs et communautaires pour le quartier nord désire inviter la population de ce secteur à se dévouer habituellement dans le gymnase de cette institution sont annulés pour cette semaine...

— O —

En outre, les inscriptions aux activités du programme "samedi-jeunesse" pour les enfants de 6 à 10 ans qui devaient se faire demain samedi sont reportées au 14 novembre prochain...

— O —

Louise Cantin estime qu'elle manque de chance... elle aurait

King
wellington

REDIGEE COLLABORATION

en effet aimé que la date de son 40e anniversaire de naissance tombe un lundi, une coïncidence qui, croit-elle dur comme fer, qui lui aurait porté chance lors de sa séance hebdomadaire préférée de bingo... malheureusement, elle devra célébrer l'événement un simple samedi soir...

— O —

Le philosophe Cecil Meade, de Baldwin Mills, a décidé d'apporter sa contribution à l'année internationale des personnes handicapées en offrant à tout groupe d'handicapés ou de personnes seules de se produire gratuitement en concert pour eux... et si certaines écoles le lui demandaient, il n'est pas impossible que le Dr. Meade accepte aussi de se produire pour les enfants...

La Quotidienne

8 3 6

FOURS MICRO-ONDES
PANASONIC
BUREAU & BUREAU
600 rue St-Jacques SHERBROOKE
569-9585

M. Gosselin

69916

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tel.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ

Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH

Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ

Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT

Rédacteur en chef

JACQUES LAFONTAINE

Chef éditorialiste-adjoint

SERGE GOSSELIN

Directeur de l'information

CHRISTIAN BELLAVANCE

Chef des nouvelles

GILLES DALLAIRE

Adjoint au chef des nouvelles

MICHEL DIONNE

Chef de puoirie

DENIS MESSIER

Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANÇOIS VAILLANCOURT

Directeur de la Publicité

DAWSON BEAULIEU

Chef des Ventes locales

PAUL ALLARD

Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU

Chef comptable

L. ALCIDE BEAUCHER

Gérant au crédit

ATELIER

JACQUES E. LEDUC

Directeur (technologie graphique)

J. JACQUES DELORME

Chef des opérations

ANDRÉ BÉLANGER

Chef de la production

EXPÉDITION

MICHEL DOYON

Chef à l'expédition

ANDRÉ JACQUES

Adjoint à l'expédition

TIRAGE

GASTON GAGNÉ

Directeur au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT

PIERRE BEAULIEU

Magog-Deux-Rivières-Rock Forest

Sherbrooke-Nord

CONRAD BERGERON

Sherbrooke-Ouest

VYVES BERGERON

Sherbrooke-Nord

Valcourt-Bromptonville

FRANÇOIS DUBÉ

Lac-Mégantic

ANDRÉ FONTAINE

Sherbrooke-Est-Ouest

Lemieuxville

JACQUES ROY

Chef des ventes au tirage

MICHEL LAVOIE

Coaticook — East Angus

GUY MANSEAU

Asbestos-Windsor-Richmond

JEAN-MARC PÉPIN

Sherbrooke-Est — Fleurimont

GASTON PINARD

Drummondville — Acton Vale

JEAN-LUC PINEAULT

Bois-Franc

JEAN-CHARLES POULIN

Thetford et région

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en-
droits desservis par camion et routes motorisées: 1
an: \$90.00, 6 mois: \$60.00, 3 mois: \$36.00, 1 mois:
\$15.00. Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et
autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois:
\$60.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne,
de l'Association des quotidiens de langue française,
de l'Association des quotidiens du Canada, affi-
liée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union
internationale de la presse catholique. Sources d'infor-
mations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter,
Agence France-Presse. Le service de photos fac-sim-
ilées de la Presse canadienne et les agences affiliées
sont autorisées à reproduire les informations de La Tri-
bune.

par Jacques Lemoine

SHERBROOKE — La Cour d'appel du Québec a décidé que la ville de Sherbrooke n'est pas obligée de reconstruire l'aréna Eugène-Lalonde en vertu d'un contrat intervenu en 1965 avec l'Association agricole des Cantons de l'est.

Cette décision, rendue à l'unanimité par les juges Fred Kaufman, Yves Bernier et Marc Beauregard, renverse un jugement déclaratoire de la Cour supérieure du district, qui avait interprété que la ville est obligée de remplacer l'aréna et les annexes détruites par un incendie le 1er juin 1978.

La Cour d'appel a toutefois décidé que le contrat oblige la ville à accorder à l'Association agricole toutes les facilités qui étaient antérieurement fournies par l'aréna Lalonde.

Ce jugement est important pour la ville qui prétendait que la reconstruction de l'aréna lui coûterait environ 4 millions \$ plus un coût d'opération de trois quarts de million de dollars par année.

Me Dewey Zor, c.r., qui avait été mandaté par la ville de plaider cette cause en appel, a représenté que le contrat de 1965 était une entente favorable à l'une et l'autre partie parce qu'il permettait à la ville d'acquiescer un terrain pour la construction du Palais des sports et à l'association d'assurer sa survie et de poursuivre ses objectifs.

On se rappellera que l'association s'était adressée aux tribunaux pour obtenir une interprétation du contrat à la suite de l'achèvement de négociations avec la ville concernant le remplacement des bâtiments détruits.

Me Zor était assisté pour cette affaire du chef du contentieux municipal Pierre Huard tandis que Me

Normand Rathier avait fait la recherche.

Dans son résumé, le juge Kaufman a rappelé que l'association agricole, qui est une vénérable institution des cantons, avait été créée par un acte de la Législature du Québec le 9 mai 1885.

Son objet était l'établissement et le maintien sur une base permanente d'une exposition agricole et industrielle pour les Cantons de l'est.

C'est une commune renommée dans le district que l'objet de l'association a été atteint et que les expositions de Sherbrooke et les foires ont été acclamées dans la région.

Les espoirs des fondateurs ont été réalisés et leurs successeurs ont perpétué la tradition.

Mais les temps changent et au début des années 60 les directeurs de l'association ont constaté que leur oeuvre était compromise sans des subventions gouvernementales substantielles.

Plusieurs idées ont été examinées et la solution finale a été de vendre "les terrains de l'exposition" à la ville.

La ville, qui était désireuse d'obtenir un emplacement pour son Palais des sports, a acquis pendant une période de trois à quatre ans la majorité des actions de l'association.

Elle a été autorisée par un acte de la Législature à acquiescer les biens de l'ETAA (Eastern Township Agricultural Association) aux conditions

• L'aréna Eugène-Lalonde: la Cour d'appel tranche

La ville pas obligée de reconstruire l'aréna... mais elle devra fournir l'espace à l'ETAA

que le conseil déterminerait.

La ville et l'association ont négocié une convention qui a été signée le 30 décembre 1965.

L'ETAA a abandonné sa charte et une nouvelle association "ETAA 1967" a été formée et incorporée suivant la loi des clubs de récréation.

Le 1er juin 1978, un incendie a détruit l'aréna Lalonde et la ville a obtenu une compensation de 450,000\$ des assureurs.

L'association a invoqué l'article 3 de la rubrique "considérations additionnelles" du contrat pour demander que le bâtiment soit remplacé.

Cet article stipulait (traduction de l'anglais) "la partie de seconde part devra maintenir les terrains et les bâtisses en condition pour les buts et

opérations de la partie de première part".

La ville a refusé de reconstruire l'aréna et l'association a présenté une requête à la cour pour obtenir un jugement déclaratoire interprétant l'article en question.

Le juge de première instance a émis l'opinion que, dans les circonstances particulières de cette affaire, les termes du contrat "incluaient aussi, obligatoirement la reconstruction ou le remplacement des bâtiments détruits, tant et aussi longtemps qu'ils sont nécessaires à la réalisation des objectifs de la requérante (l'association)".

Le juge Kaufman trouve cette interprétation trop large.

Selon lui, le contrat remplit deux

conditions en particulier: il donne à la ville le terrain qu'elle voulait et garantit la survie de l'association et lui assure aussi longtemps que possible l'atteinte de ses objectifs.

Le juge Kaufman a émis l'opinion que la phrase "maintient terrains et bâtiments" ne signifie pas "terrains et chaque bâtiment" mais plutôt le maintien de semblables terrains et bâtiments qui sont nécessaires à l'association pour la poursuite de son travail.

La construction du Palais des sports sur le terrain de l'exposition remédie au besoin d'un aréna qui, sous plusieurs aspects, doublerait les facilités existantes.

Toutefois, cela ne veut pas dire que la ville n'a pas d'obligations.

L'aréna détruit était un bâtiment à utilisations multiples et ses facilités, comme les stalles pour animaux par exemple, qui n'ont pas été remplacées avant ou après l'incendie, devront être fournies.

Tout ce que la cour peut faire c'est de déclarer que les termes du contrat obligent la ville à fournir un terrain et des bâtiments nécessaires à l'association pour la poursuite de ses activités comme cela a été fait depuis plus de 90 ans.

Il ne serait pas sage sinon impossible pour la cour d'entrer dans tous les détails.

La cour espère que les parties, qui ont à l'esprit l'intérêt et le bien-être de la région s'entendront sur ce qui est requis pour cette fin.

O'Bready satisfait

SHERBROOKE (GF) — "Dans ce dossier, il fallait connaître exactement les droits de chacune des parties. Maintenant que c'est chose faite, on va s'asseoir à la même table et on va entreprendre les négociations afin de régler le problème à la satisfaction de tout le monde."

Le premier magistrat de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready accueille avec calme le jugement de la Cour d'appel qui stipule que la Ville de Sherbrooke n'a pas, contrairement au jugement antérieur de la Cour supérieure, à reconstruire le complexe Eugène-Lalonde mais doit accorder les mêmes facilités à l'Association agricole des cantons de l'Est (ETAA).

"Certes, je suis satisfait du jugement. Parce qu'il donne les bases

permettant de régler ce dossier qui traîne déjà depuis passablement de temps", de rajouter Me O'Bready.

Mais le maire de Sherbrooke ne veut pas commenter plus longuement ce jugement. "Présentement, le service du contentieux étudie ce jugement rendu seulement depuis mercredi. Nos procureurs sont en train de l'analyser. Notre but à nous était de déterminer complètement les droits de chacun. Là, c'est clair et précis. Quant à savoir

quelles seront les prochaines étapes... Je ne sais pas si c'est nous qui approcheront en premier l'ETAA ou si c'est eux qui le feront mais une chose de sûre c'est que nous ne sommes pas des sauvages: on s'assoira à la même table et on discutera afin d'en arriver à une solution équitable pour les deux."

Pour Me O'Bready, il est certain que "l'ETAA a besoin de certaines facilités pour survivre et y a droit. La ville va maintenir le terrain et les bâtiments pour lui permettre de tenir ses activités mais, comme le dit le jugement, ce ne sera pas nécessairement les mêmes que dans le temps du complexe Eugène-Lalonde."

... l'ETAA aussi

SHERBROOKE (GF) — Si les juges Fred Kaufman, Yves Bernier et Marc Beauregard ont pris une décision qui a l'heur de plaire à la ville de Sherbrooke, ils ont également comblé les attentes de l'Association agricole des cantons de l'Est (ETAA) en décrétant que la ville n'était pas obligée de reconstruire le complexe Eugène-Lalonde mais devait permettre à l'ETAA d'avoir accès aux mêmes facilités que lui permettait la "vieille aréna".

En effet, le directeur général de l'ETAA, M. Warren Ross, se dit des plus heureux du jugement rendu.

"L'affaire que j'aime le plus, c'est que les trois juges sont unanimes dans l'accord qu'ils ont avec nous. Ils disent clairement que la ville doit nous donner toutes les facilités qu'on avait avant le feu. Nous, c'est tout ce qu'on demande."

Il précise que "l'ETAA n'a ja-

mais demandé que l'on reconstruise l'aréna. Nous, nous n'avons rien à faire avec une patinoire ou avec un édifice chauffé et climatisé. Tout ce que ça nous prend, ce sont des garages, des stalles et une grande place couverte avec des gradins. C'est ce qu'on demande depuis le début."

M. Ross explique que, depuis trois ans, la distribution des prix pour les animaux de ferme et les

chevaux est gâchée à cause de la température et du fait qu'il n'y a plus de gradins pour les spectateurs. Une bonne partie de l'événement se passe sous la tente ou en plein air.

Par ailleurs, le directeur général de l'ETAA signale que les négociations devraient reprendre sous peu. "Nous allons rencontrer le maire. Nous allons nous asseoir et négocier de bonne foi. On voulait un protocole de départ. Là, on l'a avec le jugement."

Enfin, M. Ross dit espérer que le tout se fasse rapidement et, éventuellement, que l'ETAA ait accès à une certaine partie des nouvelles "facilités" lors de la prochaine exposition agricole: quitte à profiter de l'ensemble des facilités lors de l'exposition de 1983.

Les conseillers du nord entendent demeurer vigilants

SHERBROOKE (GF) — Le jugement de la Cour d'appel soulève la poussière qui s'accumulait sur un dossier connexe: celui de la construction d'une nouvelle aréna à Sherbrooke; et c'est pourquoi les conseillers du quartier nord entendent demeurer vigilants.

Que ce soit M. Jean-Guy Archambault, M. Camille Fortier ou M. Gaston Goulet, tous sont unanimes pour se réjouir du jugement rendu par les juges Fred Kaufman, Yves Bernier et Marc Beauregard de la Cour d'appel et estimer que cela accroît les possibilités du quartier nord d'avoir son aréna, à l'instar des quartiers est et ouest.

Encore que M. Goulet fait une nuance. Il est d'avis qu'il est préférable d'attendre le résultat des prochaines négociations entre la Ville et l'ETAA avant de partir en peur avec le projet de lutter pour que le nord obtienne son aréna.

"Il est clair que je suis content pour ce que le nord ait aussi droit à son aréna. Toutefois, je pense qu'il faut attendre les négociations. Car, imaginons que les deux parties s'entendent sur l'ancienne proposition du comité dont je faisais partie et acceptent la construction d'un édifice polyvalent qui comprendra une aréna. Alors, pour des raisons de saine économie, de saine administration, je me verrais mal en train de gueuler pour que le nord ait son aréna. Par contre, s'il n'y a pas d'aréna construit sur le Plateau Parc, je suis prêt à me battre pour que le nord, mon quartier, l'obtienne. Ça, c'est sûr", de dire M. Goulet.

Pour sa part, M. Archambault qui a été à l'origine de la décision de la Ville d'aller en appel de la décision du juge Georges Savoie, se dit des plus satisfaits puisque la

Ville n'a "pas à se plier aux quatre volontés de l'ETAA mais obtient la reconnaissance qu'elle peut prendre ses propres décisions."

Selon M. Archambault, la Ville avait voté, à même son budget de 1981, des sommes d'argent au cas où la Ville aurait été obligée de construire un édifice semblable à l'ancien Eugène-Lalonde. Ces sommes d'argent sont prévues et peuvent s'appliquer en '82 ou '83. "Reste à savoir où on construira. Mais si c'est pas sur le Plateau Parc, ça devra être dans le nord, selon moi."

Enfin, M. Camille Fortier dit qu'il est sûr et qu'il n'a pas le jugement entre les mains. Toutefois, il est clair, selon lui, que les conseillers du quartier nord vont étudier la question et verront, le cas échéant, à former un front commun pour défendre les intérêts du nord.



Jeune homme tué sur le coup

SHERBROOKE — La perte de contrôle d'une automobile, suivie d'un dérapage et d'une violente immobilisation contre un lampadaire, a entraîné la mort instantanée d'un homme de 22 ans, hier matin, un peu avant six heures, sur le boulevard Bourque, à Rock Forest.

La victime qui se trouvait seule dans son véhicule a été identifiée comme étant Colin Lacroix, domicilié sur le boulevard Bourque, à Rock Forest. Il est le fils de Gaston Lacroix, conseiller municipal de Rock Forest.

En fait, le jeune automobiliste n'était plus qu'à 300 ou 400 pieds de chez lui lorsque l'accident s'est produit.

Il était environ 05h45 lorsque les patrouilleurs Jean-Guy Côté et Christian Dion, de la Sûreté municipale de Rock Forest, ont été appelés à se rendre sur les lieux.

Traces de dérapage, automobile enroulée contre un lampadaire, un con-

ducteur selon toute apparence décédé. C'était la scène qui, à l'aube, hier, s'offrait aux yeux des policiers, boulevard Bourque, une centaine de mètres avant l'intersection du rang 11.

Une fois dégagé de l'automobile, le corps de la victime a été dirigé à bord d'un véhicule de la Sécurité de l'Est vers le Centre hospitalier Hôtel-Dieu pour le constat officiel de décès.

Il n'y a aucun témoin oculaire de l'accident si bien qu'il sera difficile de déterminer la cause exacte de la perte de contrôle. Le coroner Michel Durand a été avisé de cette tragédie routière et il en attend un rapport complet.

FAUSSE... L'AFFAIRE DES PHOTOCOPIEURS

SHERBROOKE — "L'affaire des photocopieurs" est fautive. Un malentendu ou une mauvaise lecture des chiffres a converti en dépenses de 110,000\$ ce qui est finalement un travail de réduction des dépenses entrepris par le Service des approvisionnements et qui se traduira, en 1982-1983, par une économie de près de 30,000\$ par rapport aux deux années précédentes, en 1980-1981.

En effet, contrairement aux chiffres avancés hier, le rapport déposé lundi soir par le Service des approvisionnements signale que la Ville possède actuellement 22 appareils à photocopier à cause de l'éparpillement des services municipaux. La Ville est propriétaire de 4 appareils et un autre, à la Bibliothèque municipale, est doté d'un contrôle à monnaie.

Pour les 17 photocopieurs restant, la Ville a déboursé la somme de 110,000\$ et ce, non pas pour la seule année 1981 mais pour les années 1980 et 1981.

Pour les deux prochaines années, la Ville louera 19 appareils car deux appareils de plus seront nécessaires afin de desservir les animateurs des quartiers ouest et nord. Pour ces 19 appareils, la Ville déboursera la somme de 83,900,71\$.

Comme l'explique le Service des approvisionnements, cette économie de près de 30,000\$ est due principalement au fait de l'accroissement de la concurrence dans le secteur de la location des photocopieurs.

LA RELANCE DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE

CE SOIR à 20h.30

dans le cadre de l'émission "DOSSIERS" diffusée à CHLT-TV.

"La Fédération des Caisses d'Entraide Economique du Québec vous parle."

Trois journalistes s'entreprendront avec MM. Justin Dugal, comptable agréé et président de la Fédération et Marcel Côté, économiste et vice-président de la Fédération des Caisses d'Entraide du Québec.

A NE PAS MANQUER
CE SOIR, 6 NOVEMBRE 1981 à 20h.30

CKTS 100

la meilleure musique

Salon agro-alimentaire: bougie d'allumage permettant de faire de l'Estrie le grenier le plus fertile du Québec?

ROCK FOREST — Le président du premier salon agro-alimentaire régional qui s'est ouvert hier à Rock Forest a dit souhaiter que cet événement soit la bougie d'allumage permettant de faire de l'Estrie le grenier le plus fertile du Québec.

Selon M. Bernard Houle, cette initiative de quatre jours devrait être l'occasion pour producteurs, transformateurs et gens des services connexes de développer une collaboration et une conviction suffisantes pour redonner à l'Estrie le rôle de premier plan que cette région a joué dans le passé dans certaines spécialités.

Il a cité à cet effet le cas des producteurs de Stanstead et Compton qui, de 1840 au début des années 1900, ont été les premiers au Québec à aller à l'extérieur chercher des animaux pour accroître la qualité de leur cheptel. "L'Estrie est vite devenue une des grandes régions productrices à fournir des villes américaines", a-t-il signalé. Et dans le même esprit, il a parlé des premières fromageries ayant vu le jour à Coaticook et North Hatley notamment; ce qui lui a permis de souligner que l'Estrie a été la "première région à exporter sa qualité à l'étranger".

grand jardin, où les gens de la région peuvent venir s'instruire de ce qui se fait en Estrie dans le secteur agro-alimentaire (il a continué à parler de "premier" salon, malgré l'opinion contraire formulée hier par M. Trefflé Michaud, de Caritas-Sherbrooke, avec qui d'ailleurs il n'a aucunement l'intention de partir de polémique).



Bernard Houle

Un grand jardin

M. Houle, qui a travaillé avec de nombreux bénévoles durant plusieurs mois pour la réalisation de ce projet, a comparé ce premier salon à un

viandes telles l'agneau, le lapin, l'oie et ainsi de suite, de même que des produits comme le miel, tout ce qui vient de l'étable à sucre, etc.

D'autres kiosques donnent des informations sur la transformation de produits dont la région est particulièrement riche: produits laitiers, viande de porc, de bœuf et de volaille, oeufs, différentes variétés de fruits et autres.

Des entreprises de transformation, qui profitent de l'événement pour se faire connaître, sont présentes au salon, de même que des entreprises de distribution dans le gros et le détail.

Nombreux invités

Le salon a été inauguré hier en présence de nombreux invités, dont des représentants de la ville de Sherbrooke et de la municipalité de Rock-Forest, des exposants et différentes personnalités impliquées dans le monde de l'agro-alimentaire. On notait toutefois l'absence des députés de la région, dont M. Réal Rancourt — qui devait inaugurer officiellement le salon — et ce, à cause de la situation politique engendrée par la tenue de la conférence constitutionnelle à Ottawa.

Le salon se tient à la salle Evolution de Rock Forest et ouvrira ses portes tous les jours, jusqu'à dimanche soir.



Dès l'inauguration du premier salon agro-alimentaire de l'Estrie, les curieux se sont présentés pour faire le tour des kiosques, comme c'est le cas ici où deux personnes prennent des informations sur les produits de l'étable.

Vallières veut faire avancer le projet de réfection de la route 255

RICHMOND (FG) — Fort de l'appui des municipalités de la zone d'Asbestos et d'une volonté populaire qui commence à s'exprimer, le député de Richmond entend faire des pieds et des mains pour que le ministère des Transports du Québec devance l'échéancier des travaux de réfection de la route 255 reliant Asbestos à Wotton.

"La nouvelle programmation du ministère n'a aucun bon sens... on prévoit débiter les travaux en 1983-84

et après 1986, il n'y aura qu'un petit bout de réalisé dans le canton de Wotton. Et pourtant, les expropriations ont été faites dans la quasi-totalité des cas et parfois, cela remonte même à 1977 et 1978 et les travaux devaient débiter à ce moment", a vigoureusement lancé M. Yvon Vallières.

On parle de la reconstruction de la route 255, où des accidents graves se produisent fréquemment, depuis bon

nombre d'années. A partir de 1973, on s'est mis sérieusement à étudier le projet puis les plans et devis ont été préparés quelques années après. Si bien qu'en 1977, on procédait aux premières expropriations et tout était prêt pour la réfection de la route.

Sur son appétit

Mais la programmation dont le député de Richmond a récemment pris connaissance l'a laissé sur son appétit.

Dans une première phase, selon ce document, les travaux ne débiteraient qu'en 1983-84 et ne concerneraient qu'un tronçon de 1,1 kilomètre, soit la réfection du chemin Coakley à Asbestos, qui est une portion de la route 255 comprise entre le boulevard Conseil (ou route 249) et le chemin des Trois-Lacs. Les améliorations, au montant de 700.000 \$ selon les estimations actuelles, seraient terminées en 1984-85.

Parallèlement à cela, la reconstruction du pont de la rivière Nicolet, évaluée à 500.000 \$, serait entreprise en 1983-84 puis achevée l'année suivante.

Puis toujours selon la programmation du ministère des Transports, une deuxième phase du projet serait amorcée en 1985-86, par la mise en chantier d'un tronçon de seulement 2,91 kilomètres de la route 255 dans le canton de Wotton et ce, au coût de 700.000 \$.

Faire pression

"Je vais tout faire pour obtenir un rapprochement, afin que les travaux pour la réalisation de la première phase débiter en 1982-83. Pour ce qui est de la deuxième phase, il faudra réévaluer complètement le dossier... ce n'est pas normal que les travaux ne débiter qu'en 1985-86 dans ce cas", a dit M. Vallières.

Il ne s'explique pas cette lenteur à agir de la part du ministère des Transports, d'autant plus que dans la plupart des cas, les expropriations ont non seulement été signifiées, mais réalisées dans une proportion de plus de 70 pour cent; ce qui a engagé "des sommes importantes, représentant des dizaines de milliers de dollars".

Il estime qu'au rythme où le ministère planifie les choses, la réfection de la route 255 entre Asbestos et Saint-Camille, sur un peu moins de 30 kilomètres, ne sera pas réalisée avant quelques décennies.

Urgence

Et pourtant, il y a urgence selon lui à améliorer cette infrastructure. "Il s'agit d'une des routes où le débit de circulation est le plus élevé dans le comté de Richmond, alors que des études ont permis d'apprendre qu'en moyenne 2.200 véhicules, dont 15 pour cent de camions, utilisent cette route quotidiennement", a-t-il expliqué.

Le député de Richmond a aussi fait remarquer que le taux d'accident (explicable au mauvais profil géométrique de la route et à la mauvaise visibilité) est également l'un des plus élevés avec un taux de 2,88 accident par 100 automobiles.

Mais des résolutions d'appui des municipalités du secteur, dont Asbestos, Danville, Saint-Adrien, Wotton (village et canton) et Trois-Lacs, ont convaincu M. Vallières de la nécessité de tout mettre en oeuvre pour forcer le gouvernement à rapprocher les dates de son calendrier. Et c'est ce qu'il compte faire au cours des prochains jours.

Vote dans la construction: démarrage lent

SHERBROOKE (LD) — La vote dans la construction a démarré lentement dans la région. On ne signale aucun incident particulier.

Finalement seulement 289 votants se sont présentés mercredi, soit environ un dixième du total potentiel de votants dans la région. Il

faut dire que deux seulement des quatre bureaux de vote étaient alors ouverts. Le bureau régional de l'Office de la construction souhaite que les travailleurs, qui sont disponibles, votent aujourd'hui pour éviter un engorgement en fin de semaine.

Les quatre bureaux de vote dans la région, soit à Richmond, Lac-Mégantic, Magog et Sherbrooke seront ouverts samedi. Dimanche le bureau, situé rue 24 juin à Sherbrooke, ouvrira ses portes.

Hier soir les bureaux ont fermé à 20h30, comme ce soir.



Incendie à St-Denis

Les pompiers volontaires de St-Denis de Brompton, sous la direction du chef Jacques Thérberge, ont combattu, une bonne partie de la nuit de mercredi à jeudi, un incendie qui ravageait une maison

inhabitée et abandonnée depuis plusieurs années, sur la route 222, non loin du coeur du village. On ignore la cause de l'incendie.

(Photo La Tribune par Ernest Breton)

La vie dans les Cantons



Cinq générations

Mme Diana Breton qui demeure à Lac-Mégantic a reçu tout récemment la visite de ses deux arrière-arrière-petits enfants. On reconnaît, dans l'ordre habituel, au premier plan, Jimmy Lambert, âgé d'un an et demi, sur les genoux de sa mère, Mme Brigitte Lambert, qui demeure à Victoriaville, Mme Diana Breton, Mme Martine Lambert-Nolet qui demeure à Waterloo, sa fille, Caroline Lambert, et, à l'arrière-plan, Mme Rose-Anne Breton-Robert qui demeure à East-Hereford et Mme Carmen Robert-Lambert qui demeure à Victoriaville.



Trophées magnifiques

Des trophées magnifiques ont été remis récemment aux golfeuses qui ont remporté les compétitions parrainées par le club de golf de Milby, soit, dans l'ordre habituel, Kay Thompson, championne senior, Norma Beattie, Andrée Roch et Denise Rousseau qui ont remporté le tournoi d'élimination par trou. Des trophées ont aussi été remis à Jocelyne Smith, championne du club, Linda Smith, championne des femmes de carrière, Doris Sylvestre, gagnante de la coupe handicap, et Vicky Smith qui a considérablement réduit sa marge d'erreur.

Chasseur victime d'une crise cardiaque

par Gilles Dallaire

MARSBORO — Terrassé par une crise cardiaque au moment où, en proie à la panique, il errait dans les bois touffus qui entourent Marsboro, un chasseur âgé d'une cinquantaine d'années a été découvert, à demi-mort, hier après-midi, plus de 24 heures après être entré dans la forêt, par un autre chasseur qui s'était aventuré tout à fait hasardeux sur une piste habituellement peu fréquentée.

Si, intrigué de ne pas trouver d'arme à feu près du corps inanimé du chasseur, M. Pierre Charland ne s'était pas approché de lui et n'avait pas constaté que, même si son visage était bleu, il respirait encore, quoique faiblement, M. Josaphat Duval n'aurait peut-être pas survécu au malaise qui l'a terrassé mais, s'apercevant qu'il vivait encore, M. Charland l'a traîné, au prix d'efforts surhumains, jusqu'à la maison la plus proche.

Transporté au centre hospitalier St-Joseph, à Lac-Mégantic, il se remet lentement du malaise qui a failli lui coûter la vie.

M. Duval, un chasseur expérimenté, qui demeure à Marsboro serait entré dans la forêt mercredi après-midi afin d'y traquer le gibier mais il se serait égaré, peu avant la tombée de la nuit. En proie à la panique, il aurait abandonné son arme et aurait couru jusqu'à ce qu'un malaise cardiaque le terrasse.

Fillette heurtée par une camionnette: graves blessures

STANSTEAD-EST — Grièvement blessée lorsqu'elle a été renversée par une camionnette au moment où elle traversait la route afin de monter à bord de l'autobus qui devait la conduire à l'école, une fillette âgée d'à peine sept ans luttait encore courageusement contre la mort, tard hier soir, au centre hospitalier universitaire de Sherbrooke où elle a été transportée, peu après l'accident.

La bambine, Jennie Paquette, dont les parents, M. et Mme Pierre Paquette, demeurent à Stanstead-Est, tentait de rejoindre l'autobus quand, quelques secondes à peine avant que

le lourd véhicule ne s'immobilise, une camionnette dont le conducteur n'a aperçu la fillette qu'à la toute dernière minute a doublé l'autobus et a violemment heurté l'enfant.

La bambine qui aurait subi plusieurs fractures a tout d'abord été transportée au centre hospitalier La Providence, à Magog, mais elle a été transportée, par la suite, au centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à cause de la gravité de ses blessures.

L'accident est survenu sur la route 143, à quelques kilomètres de Stanstead, en face de la résidence des parents de la fillette.



La camionnette qui a heurté Jennie Paquette s'est immobilisée, peu après la collision, mais il était trop tard.

Les os trouvés au mont Orford étaient ceux d'animaux

SHERBROOKE — Les expertises pratiquées à l'Institut de médecine légale, à Montréal, en rapport avec la découverte de deux os dans un boisé du Mont Orford en arrivant à la conclusion qu'ils ont fait partie de la charpente d'un animal.

Un surveillant du parc Orford avait fait la découverte, à travers des feuilles,

de deux os au cours de la fin de semaine dernière. Ne pouvant déterminer la nature de ces pièces, il a fait appel aux policiers.

Devant l'aspect des os, c'est-à-dire leur grosseur notamment et après une fouille des environs, les policiers étaient pratiquement certains qu'il ne s'agissait pas d'ossement humain.

Afin de mettre un point final à cette affaire et éliminer toute possibilité de doute, on avait fait parvenir les deux os au laboratoire de la police.

Opération policière contre un réseau de fraudeurs

SHERBROOKE — Des policiers de la Sûreté du Québec, poste de Sherbrooke, de la Police municipale de Sherbrooke et de la Sûreté de Rock Forest ont participé à une opération d'envergure, tôt, hier matin, au cours de laquelle ils ont procédé à une dizaine d'arrestations.

L'opération s'est déroulée simultanément à Sherbrooke, à

Rock Forest et dans le Canton d'Ascot.

Faux chèques

Elle visait au démantèlement d'un important réseau de fraudeurs qui aurait multiplié les faux chèques dans la région pour un montant de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

L'opération policière n'était pas encore terminée, tard hier soir.

D'autres arrestations restaient à venir.

dans le monde du vol "à col blanc", expression dont on affuble ce genre de délit criminel où la violence est exclue.

Mises en accusations

On s'attend à des mises en accusations, aujourd'hui, en Cour des sessions de la paix.

Il meurt trois mois après l'accident

SHERBROOKE — Près de trois mois après un accident de la circulation dans lequel il avait subi de graves blessures, un jeune homme est décédé au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, en soirée de mercredi.

Il s'agit de Jean-Luc Quirion, âgé de 22 ans, domicilié à St-Denis de Brompton.

L'accident est survenu le 7 août, dans le

rang 6 de St-Elie d'Orford, vers les deux heures du matin.

Transporté à l'hôpital, le blessé était immédiatement admis au bloc des soins intensifs. Les blessures subies dans l'accident devaient lui être fatales.

Le coronar Michel Durand a demandé à la Sûreté du Québec, poste de Sherbrooke, le rapport relatant les circonstances de cette collision.

Feu de cheminée à St-Elie

SHERBROOKE — Les pompiers de Sherbrooke ont mis le cap sur la rue Audet, à St-Elie d'Orford, de tôt matin, hier, à cause d'une cheminée qui n'arrivait plus à cracher sa fumée.

Après avoir passé et

repasé la pesée dans la cheminée, les pompiers, dirigés par le lieutenant Michel Lessard, ont pu quitter les lieux.

L'alerte a retenti à la caserne de la rue Marquette à 08h10; les pompiers la réintègrèrent à 09h15.

750 \$ d'amende pour négligence criminelle

SHERBROOKE — Richard Couture a écopé de pénalités de 750 \$ pour négligence criminelle dans la mise en service de sa voiture qu'il avait récupérée après son remorquage par la police à la suite de son arrestation pour facultés affaiblies au volant.

Il a reçu cette sentence du juge Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix.

Couture, âgé de 32 ans, de Rock-Forest, a repris son véhicule remis grâce à un troussseau de clés qu'il avait sur lui après avoir obtenu son congé de la gendarmerie.

Le gardien du véhicule a alerté les policiers qui l'ont aussitôt pris en chasse.

Le procureur Claude Melançon a dit que le prévenu avait atteint une vitesse de 160 km, a brûlé un feu rouge, circulait dans la voie réservée au dépassement et a même accroché l'autopatrouille avec gyrophares et sirène qui avait réussi à le dépasser.

Le défenseur François Gerin avait soumis que son client n'aurait pas été impliqué dans cette course si on le lui avait pas laissé les clés de sa voiture.

Rheault écope de 7 ans pour une série de vols

SHERBROOKE — Le juge Laurent Dubé, de la Cour des sessions de la paix, a condamné Yvan Rheault à sept ans de pénitencier pour une cinquantaine de dossiers épaissis de plaintes de vols par effraction, de fraudes et de bris de probation.

Il s'agit là d'une sentence sévère pour des délits non violents mais lorsque l'on apprend que le montant des vols, principalement de bijoux, totalisait quelque 110.456\$ et que l'on en a récupéré tout au plus pour 14.000\$, alors la sévérité de la sentence s'explique davantage.

Tous ces vols ont été perpétrés un peu partout dans la région, notamment à Drummondville, Arthabaska, dans la Beauce, dans la région immédiate de Sherbrooke et à Sherbrooke même.

Avant de laisser tomber comme une guillotine le chiffre de la sentence, le juge Dubé a clairement précisé les principes qui le guidaient: "Le principe d'une sentence est de protéger le public; c'est également de punir l'accusé pour le dissuader de commettre d'autre délit et de dissuader les autres qui seraient tentés de l'imiter. Enfin, il y a également la confiance du public dans l'appareil judiciaire; il faut tenir compte de tout cela sans jamais avoir l'idée d'une vengeance."

Dans ses représentations sur sentence, le procureur Michel Ayotte a énuméré les divers dossiers de l'accusé, a précisé la façon d'opérer de l'accusé et enfin a demandé une sentence de dix années de pénitencier. "et c'est un mi-

nimum, monsieur le juge".

De son côté, le défenseur Jean-Pierre Rancourt a dit croire en la possibilité d'une réhabilitation de son client à condition qu'on l'encaadre bien et que l'on s'occupe de lui. "L'intérêt de la société réside-t-il dans une sentence de pénitencier pour ce père de famille de deux enfants? Chaque année de pénitencier coûtera 32.000\$ aux citoyens. L'intérêt de la société c'est de faire de Rheault un bon citoyen quand il va sortir de prison et ça a peut de chance de se réaliser s'il va au pénitencier."

VENTE D'ENTREPOT

Roi DE LA Radio

SHARP
3 CASSETTES GRATUITES
Magnétophone à cassette Sharp, modèle RT-10C, avec métal.
\$168.

Sansui
Métal
Magnétophone à cassette Sansui, modèle D95M, avec dolby et métal.
\$197.

ALTEC
2 haut-parleurs de qualité
\$99. ch

TELESEURS NOIR ET BLANC À PARTIR DE \$84.75

Télécouleur
100% transistorisé
Garantie complète
\$347.

LIVRAISON ET INSTALLATION GRATUITES

RCA
20 po. couleur
\$439.

SANYO
20 po. couleur
\$499.

VENTE D'ENTREPOT

AMPLIFICATEUR NIKKO modèle NA-590 puissance de 60 watts rms **\$145.**

Magnétophone à cassette Akai modèle CS 702D **\$175.**

Magnétophone à cassette Akai **\$210.**

Télécouleur 14 po. **\$285.**

Amplificateur Pioneer modèle SA-7800 **\$425.**

Enregistreuse à bobines Akai modèle GX-4000D **\$450.**

Cette vente d'entrepôt est valable à notre succursale de la rue Wellington.

ELECTRO SOUND

64 watts RMS

\$499.

L'ENSEMBLE COMPREND:

- Recepteur stéréo am-fm E.S. 3232, puissance de 32 watts par canal.
- Table tournante C.E.C., modèle TT-1000 à entraînement par courroie, semi-automatique.
- 2 haut-parleurs Select modèle 460, 4 voies, puissance de 60 watts, chacun. GARANTIE 5 ANS

PIONEER

100 watts RMS

\$699.

L'ensemble comprend:

- Recepteur stéréo am-fm Pioneer modèle SX-820, puissance de 50 watts rms par canal.
- table tournante C.E.C., modèle TT-1000, entraînement par courroie, semi-automatique.
- 2 haut-parleurs Select, modèle 460, 4 voies, puissance de 60 watts chacun. GARANTIE 5 ANS

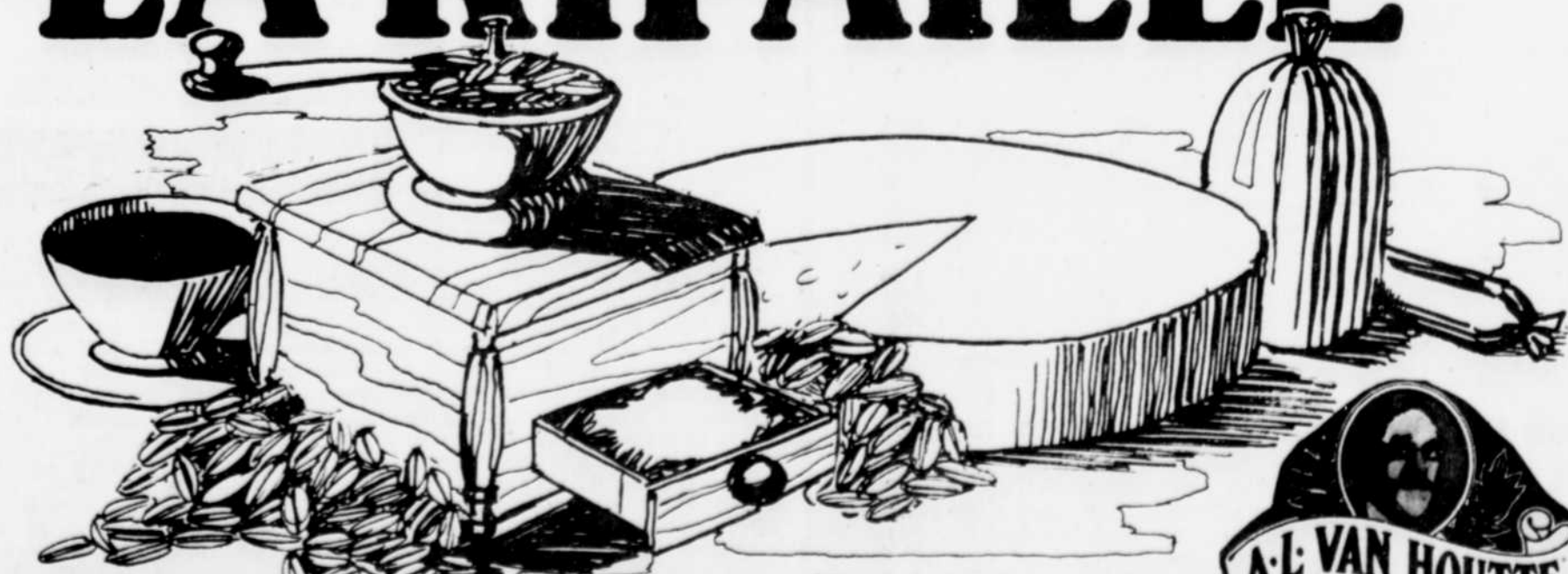
PRES DE 50 MAGASINS AU QUÉBEC

SHERBROOKE
Magasin entrepôt
22 nord, rue Wellington
567-4244

SHERBROOKE
Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
562-4667

THETFORD MINES
Les Galeries Thetford Mines
520 sud, boul. Smith
335-5807

LA RIPAILLE



Juste à côté de la brasserie "la Romaine"

SPÉCIAUX D'OUVERTURE 6-7-8 NOVEMBRE

- Soupes Knorr suisses. **94c**
- Cafés maison Van Houtte **3.99**
- Pâté de foie régulier **1.29**
- Terrine Cognac **2.29**
- Fromage Cheddar l'Etoile **2.59**
- Saint-Paulin **3.79**
- Four à raclette **79.99**

Quantités limitées.
Dépositaire des pains Friponne, Marcellino et Kiri.
Ouvert le dimanche (11h.00 à 17h.00)

LA RIPAILLE
1949, rue Belvédère sud
Place Belmont

Nouvelle remontée de 3 à 5 pour cent du marché de l'amiante à prévoir d'ici 5 à 10 ans

— Daniel Perlstein

THETFORD-MINES (PS) — D'ici 5 à 10 ans, le marché de l'amiante connaîtra une nouvelle remontée de l'ordre de 3 à 5 pour cent par année grâce à l'importante percée effectuée dans les pays du Tiers-monde et aussi parce que les pays développés auront finalement appris à utiliser proprement ce produit.

Tel est le portrait pour le moins encourageant que le président de la Société nationale de l'amiante (SNA),

M. Daniel Perlstein, a brossé cette semaine au sujet de l'avenir de l'amiante alors qu'il était invité à prendre la parole dans le cadre du vingtième dîner-bénéfice du club Kiwanis de Thetford-Mines.

M. Perlstein a soutenu qu'à court terme, le marché de l'amiante restera déprimé en raison de la faiblesse du secteur de la construction qui représente environ 70 pour cent de la demande du minéral et des pressions négatives

des environnementalistes. Selon lui, il n'y aura aucun changement dans la conjoncture actuelle d'ici la fin du premier trimestre de 1982, tenant compte de la récession aux États-Unis et de la faible croissance dans les pays d'Europe de l'Ouest.

Stable mais...

Le président de la SNA a affirmé que durant les 3 à 5 prochaines an-

nées, le taux de croissance du marché de l'amiante sera très stable en oscillant entre moins un et un pour cent. M. Perlstein prétend que ce taux pourrait s'accroître plus rapidement si les pays en voie de développement avaient les ressources financières suffisantes pour répondre à leurs besoins.

Situant le Québec parmi les trois plus grands centres mondiaux de recherche sur l'amiante, M. Perlstein

fonde de sérieux espoirs en cette direction afin d'ouvrir de nouveaux marchés. D'autant plus, dit-il, que les produits utilisant une forte quantité d'amiante sont âgés et que de nouvelles découvertes accentueraient la vente de cette richesse naturelle.

L'absence de risque dans l'utilisation de l'amiante et ainsi obtenir des données précises qui devraient éventuellement convaincre certains pays qu'ils vont trop loin en voulant bannir complètement l'utilisation de ce minéral.

Publicité positive

L'intervention de M. Perlstein fait suite à l'allocation prononcée par l'ex-vice-président de la compagnie Lac d'Amiante du Québec (LAQ) Ltée de Black-Lake, M. Lionel C. Pluie, soutenant alors qu'il est grand temps que les organismes sérieux développent une publicité positive sur l'amiante pour contrebalancer l'aspect négatif de certains médias et de groupe de pression. M. Pluie a prétendu que les nouvelles négatives, provenant même de sources locales ou régionales, ainsi que les exagérations sur le problème de la santé engendraient des effets désastreux sur l'industrie d'extraction. Surtout, a-t-il dit, que les compagnies ont amélioré sensiblement leurs équipements au cours des 20 dernières années de sorte que les travailleurs de l'amiante jouissent des mêmes chances que les autres pour conserver leur santé.



Daniel Perlstein

Curieusement, le président de la SNA s'est fait le défenseur des médias au cours de son allocation en soutenant que les journalistes ne sont pas responsables de l'image plus ou moins négative dont souffre actuellement l'amiante. "Ils ne font que rapporter les faits." Or, selon lui, les premières études scientifiques qui réhabilitent enfin l'amiante ne sont connues que depuis à peine quelques années. "Depuis le début des années 1980, nous possédons maintenant des études sérieuses qui permettent de constater

Société Asbestos: General Dynamics prête à vendre en conservant un intérêt minoritaire?

THETFORD-MINES (PS) — La nouvelle proposition que General Dynamics vient de déposer au gouvernement du Québec prouve sans conteste que l'avenir de l'amiante est encourageant.

Tel est le commentaire émis à La Tribune par le président du syndicat CSN des 1400 employés à l'heure de la Société Asbestos Ltée (SAL), M. Olliva Lemay, au sujet de l'offre que la compagnie du Missouri aurait faite au Québec à l'effet de vendre un intérêt majoritaire de la SAL tout en conservant un intérêt minoritaire dans l'industrie.

"Ca prouve que General Dynamics veut encore rester dans le club de l'amiante et qu'il y a donc beaucoup d'avenir dans le domaine de l'extraction. Si non, General Dynamics se serait débarrassée plus facilement de la SAL," de commenter M. Lemay.

"Pas d'inconvénients"

D'autre part, le président du syndicat affirme qu'il ne voit pas d'incon-

véniants majeurs au fait que le gouvernement ne soit pas propriétaire unique de la compagnie minière d'amiante. "En autant que le gouvernement sera majoritaire et que c'est lui qui contrôlera notre richesse naturelle, je ne suis pas contre cette proposition." Toutefois, s'est-il empressé de préciser, il faudra toujours que le gouvernement accepte de verser un prix raisonnable. A cet effet, il se réjouit de la nouvelle volonté que General Dynamics ait accepté de reconstruire à toucher 100 pour cent l'action. Pour M. Lemay, le seul danger de cette forme d'association se situe au niveau de la mise en place d'un gouvernement qui ne serait pas en faveur de cette application de la politique de l'amiante. "Ca serait alors plus facile pour lui de revendre sa part," de prétendre M. Lemay.

Par ailleurs, le député Gilles Grégoire de Frontenac et adjoint parlementaire au ministre de l'Energie et



Gilles Grégoire

des Ressources n'a pas voulu émettre le moindre commentaire au sujet de cette proposition. "Je suis au courant de plusieurs autres alternatives qui existent dans le dossier et elles sont en train d'être analysées. Je refuse donc de me prononcer sur le sujet."

Toutefois, le député Grégoire n'a pas caché sa satisfaction face au fait que General Dynamics aurait accepté de renoncer à 100 pour cent l'action. "Il n'est même plus question de 425 l'action," d'échapper le député qui n'a pas voulu en dire davantage à ce sujet. Ce dernier chiffre représente la dernière offre connue du gouvernement du Québec.

Ce dossier semble donc vouloir évoluer rapidement alors que les discussions se poursuivent toujours entre les deux parties impliquées. Récemment, le gouvernement a publiquement annoncé son intention de procéder à l'expropriation de la SAL au plus tard le 30 novembre prochain si aucune entente n'était intervenue entre temps.

Violente collision à Sacré-Coeur de Marie: quatre blessés

SACRÉ-COEUR DE MARIE (PS) — Trois jeunes hommes de la région de Thetford-Mines ont subi de graves blessures hier après-midi des suites d'une violente collision entre une automobile et un camion servant à la distribution du lait.

L'accident routier est survenu vers les 13h15 dans le rang 8 de Sacré-Coeur de Marie, à environ 2,000 pieds de l'intersection de la route 269 qui mène à St-Méthode, soit en face de la résidence de M. Irénée Paquet.

Circonstances

Le camion, identifié à la laiterie Les Produits Régals (1980) Inc., était conduit par le propriétaire, M. Laurent Lessard de la rue Cro-

teau à Thetford-Mines. Ce dernier s'apprêtait à pénétrer dans la cour d'une résidence lorsque l'automobile de marque Toyota, venant en sens inverse, l'a frappé de plein front. M. Lessard souffrirait de blessures mineures, particulièrement à une jambe.

Toutefois, le conducteur de l'automobile et les deux autres passagers reposeraient dans un état critique à l'Hôpital général de la région de l'Amiante. Il s'agit de Serge Lessard, âgé de 18 ans de la rue Marier à Thetford-Mines et de ses deux amis Georis Dubuc et Yves Gonthier.

Lourdement endommagés

Les deux véhicules ont été lourdement endommagés en raison de

la force de l'impact. D'ailleurs, les agents Denis Riendeau et Paul Vallée de la Sûreté du Québec, détachement de Thetford-Mines, ont dû faire appel aux services de la police municipale de Thetford-Mines pour dégager les corps des jeunes hommes, prisonniers de l'amas de ferraille. Incidemment, le nouvel évêque du diocèse de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon, était de passage dans le secteur au moment de l'accident et il n'a pas hésité à donner les derniers sacrements aux blessés.

Au moment d'écrire ces lignes, les agents Riendeau et Vallée n'avaient pu compléter leur rapport de sorte qu'il était encore impossible de connaître la nature exacte des blessures survenues aux trois jeunes hommes.



L'impact entre le camion de livraison et la compacte japonaise a été d'une rare violence comme en fait foi cette photo.

Coupures budgétaires

Les employés proposent leur aide à la direction

DRUMMONDVILLE (GP) — Pour tenter de solutionner le problème des compressions budgétaires à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville, le syndicat des 525 employés de cette institution, affiliés à la CSD, ont proposé leur aide hier à la direction.

"La porte n'est pas fermée" a déclaré la direction de l'hôpital, réaction qui a été très bien perçue par le syndicat qui constate que les communications peuvent être bonnes et que ses suggestions ont des chances d'être écoutées, sinon acceptées.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

page D-3

Déjà, la direction de l'hôpital a annoncé une première phase de compressions budgétaires au montant de 272,000\$, comportant aucun impact direct sur le personnel syndiqué. La deuxième phase de 230,000\$, qui devrait être complétée pour décembre, laisse planer une menace vis-à-vis des employés.

Plan conjoint?

Le syndicat CSD, présidé par Mme Bellerose, a mandaté un permanent syndical, M. Robert Légaré, et des officiers pour rencontrer hier matin la direction du centre hospitalier pour trouver une voie de communications dans les deux sens. Pour le syndicat, il faut établir d'ici un mois une sorte de plan conjoint dans lequel les employés pourraient identifier les économies possibles. "Nous sommes fiers de voir que l'employeur n'a pas fermé la porte comme c'est le cas à certains endroits", remarque M. Légaré, qui se dit assuré que les suggestions du syndicat seront étudiées avec soin et discutées. Les syndiqués, ajoute M.

Situation dénoncée à Georges-Frédéric

DRUMMONDVILLE — Après avoir manifesté son mécontentement devant les compressions budgétaires imposées par l'administration du Centre hospitalier Georges-Frédéric, qui se traduisent finalement par la diminution de la qualité des soins aux bénéficiaires, avait-on soulevé, le syndicat des employés CSN de cette institution a appliqué hier en dénonçant une situation qu'il qualifie de dramatique pour les gens du 3e âge de l'endroit.

Le syndicat déclare en effet que le respect de la personne humaine est actuellement bafoué par la nouvelle politique administrative du centre hospitalier puisqu'elle oblige les salariés affectés aux soins des bénéficiaires à ne pas respecter l'intimité de ceux-ci dans les soins intimes.

M. Bernard Morin, le président du comité syndical nouvellement mandaté par les employés afin de réagir aux compressions budgétaires, a précisé que cette pratique, mise de l'avant au cours de l'été, s'applique surtout sur

les départements où la majorité des résidents sont confus ou séniles.

"La direction prend en effet la décision de choisir si un bénéficiaire doit être lavé par un homme ou par une femme sans tenir compte du sexe. Ce geste est à notre avis inacceptable, si l'on tient compte des moeurs ainsi que de la croyance religieuse qui sont à la base de la mentalité des personnes âgées," de dire M. Morin.

Qui plus est, devait-il ajouter, cette pratique va plus loin, car lorsqu'il y a refus de la part des bénéficiaires, l'intimidation est utilisée à un degré plus ou moins grand par les hospitaliers-cadres pour amener les patients à accepter cette situation, ce qui entraîne chez certains des excès de nervosité et un besoin de médication supplémentaire.

Le syndicat pose donc la question aux dirigeants du centre hospitalier: "Quelles seraient vos réactions de recevoir les soins intimes par des personnes de sexe opposé?"

Vols dans les chalets: 4 suspects arrêtés

DRUMMONDVILLE — La Sûreté du Québec, poste de Drummondville, aidée des policiers de St-Hyacinthe et d'Arthabaska, a mis fin à un réseau de présumés cambrioleurs de chalets qui oeuvrait dans la région depuis une quinzaine de jours.

Pris sur le fait dans le secteur d'Acton Vale, les quatre suspects,

trois adultes et un adolescent, seraient les auteurs d'une quinzaine de vols de chalets dans la région et auraient amassé des biens pour une valeur de quelques milliers de dollars, allant de la coutellerie de cuisine aux cannes à pêche, des appareils de radio aux bouilloires électriques, bref tout ce qui leur tombait sous la main.

Pas d'urée formaldéhyde dans les murs de l'école Mgr Côté

ARTHABASKA (DG) — Face à une menace de débrayage, la Commission scolaire de Victoriaville a publié hier après-midi un communiqué et une attestation officielle de la firme Binette et Binette niant une nouvelle de Radio-Canada qui soutenait qu'il y avait de la mousse formaldéhyde dans les murs de l'école Mgr Côté.

La panique s'était emparée de l'école hier à la suite d'une nouvelle donnée par Radio-Canada, le 4 novembre 1981. La nouvelle disait qu'on avait utilisé de la MIUF lors de la réfection de l'école.

L'attestation des architectes Binette et Binette précise que l'isolant utilisé lors des travaux est de l'uréthane giclé et de la laine de verre en vrac, soient des matières tout à fait inoffensives, de préciser le secrétaire général, Marcel Laurin.

M. Gilles Binette mentionne que

lors des travaux réalisés durant l'été 1980 on utilisait l'uréthane giclé pour une partie de 4 pieds de large au bas du toit, dans la partie inclinée de l'entree et de la laine de verre en vrac (SCHL 742) sur toute la surface horizontale de l'entree.

Ces deux isolants, de mentionner la firme d'architecte, sont reconnus totalement sécuritaires, selon les normes actuellement reconnues, et sont largement utilisés dans l'industrie de la construction depuis de nombreuses années.

M. Gilles Binette avise également la Commission scolaire que: "malheureusement dans l'opinion populaire l'uréthane giclé est trop souvent confondu avec l'urée formaldéhyde. Pourtant ces deux produits sont entièrement différents tant au point de vue de leur composition chimique qu'au

point de vue de leur propriété thermique".

De plus, M. Gilles Binette rappelle à la Commission scolaire et à la population que: "M. Jean-Marie Caya, président de la firme Isolation Bois-Francis Inc. qui effectua les travaux d'isolation sur le projet, a confirmé que sa compagnie n'a jamais installé de mousse urée formaldéhyde (miuf) sur ce projet, ni sur aucun autre projet".

VICTORIOVILLE ET LA RÉGION

Oui à l'abolition du corps policier

WARWICK (DG) — Après dix mois d'attentes la municipalité de Warwick a finalement obtenu la permission de procéder à la dissolution de son corps policier et à la liquidation de son équipement de police.

De son côté, la municipalité de Princeville qui a déposé une requête semblable au début de 1981 est toujours sans nouvelle.

Le corps de la Sûreté municipale de Warwick avait été constitué de façon permanente il y a sept ans et il comprenait il y a un an un chef et quatre policiers à temps partiel.

Une résolution abolissant le service a été adoptée à la dernière séance du conseil. Le maire, M. Gérard Laroche a expliqué au cours d'une entrevue avec La Tribune, qu'il n'y avait pas eu d'objections sérieuses de la part des autorités gouvernementales à la dissolution du corps de police.

Depuis un an, d'expliquer M. Laroche, nous n'avions plus qu'un chef de police et la majorité du travail était déjà exécutée par la Sûreté du Québec. La seule réticence exprimée con-

cernait le fait qu'un homme perdrait son gagne-pain. L'objection est finalement tombée lorsque nous avons ex-

pliqué que notre chef, M. Albert Boulanger, âgé de 63 ans, était consentant à prendre une pré-retraite.

Fermeture prochaine de Meubles l'Estrée

PRINCEVILLE (DG) — Le président de la compagnie Meubles l'Estrée Inc. a confirmé à la Tribune hier matin que l'usine de Princeville était sur le point de fermer ses portes en raison du climat économique actuel.

Rejoint au téléphone hier matin le président de la compagnie M. Réal Moreau a déclaré au cours d'une conversation très expéditive que la rumeur voulant que l'entreprise soit sur le point de fermer ses portes était fondée.

M. Moreau a déclaré: "C'est vrai, mais je ne peux en dire davantage, je n'ai pas le temps d'en parler. Rappelez-moi jeudi prochain", de conclure M. Moreau en ajoutant qu'à ce moment il sera en mesure de fournir des précisions sur l'échéance fatidique.

Meubles l'Estrée, est située au 40 du boulevard Industriel à Princeville. Elle emploie une cinquantaine de personnes qui ont été prévenues la semaine dernière.

Canada

Deux témoins importants détenus en vertu d'un mandat du coroner

Meurtre de l'agent Vincent: enquête publique le 16 novembre

Par Rudy Le Cours

MONTREAL (PC) — Danielle Williams et Luc Cloutière, deux témoins importants détenus en rapport avec le meurtre de l'agent Michel Vincent survenu mardi à la suite d'un hold-up raté à Longueuil, ont comparu jeudi devant le coroner Maurice Laniel du ministère de la Justice.

Le coroner Laniel a fixé au 16 novembre à 9h30 l'enquête publique dans cette affaire.

Dès leur arrivée au centre Parthenais, les deux suspects ont été harcelés par une meute de photographes. Au cours de leur brève comparution, ils sont restés muets comme des carpes.

Danielle Williams, une danseuse à gogo de 23 ans déjà impliquée dans des vols qualifiés, portait une robe turquoise profondément décolletée. Elle a cherché continuellement à cacher son visage, tantôt derrière sa tignasse blonde platine, tantôt à l'aide de son bras non menotté à celui du sergent Serge Dufresne.

Vêtu d'une veste en peau de porc et d'un chandail foncé, Luc Cloutière, un agent de théâtre de 24 ans, est demeuré debout le visage sans expression, flanqué du sergent Claude Plourde.

Mais à son arrivée, il s'était montré beaucoup plus recalcitrant, essayant même de frapper un photographe qui a réussi à éviter le coup.

Puisque qu'il s'écoulera plus de huit jours entre leur comparution et le dé-

but de l'enquête, les deux suspects devront recomparaître pro forma mardi prochain, 10 novembre.

Lors de l'enquête du coroner, la Couronne sera représentée par Me Leopold Goulet, alors que Danielle Williams le sera par Me Guy Prénoy et Luc Cloutière par Me Pierre Poupart.

Les deux suspects seront d'ici là détenus en vertu d'un mandat du coroner, Williams à la prison Tanguay et Cloutière au centre Parthenais.

Troisième suspect

Par ailleurs, l'enquête du sergent détective Gilles Poirier se poursuit toujours en vue de retrouver un troisième suspect. Même si on se refuse chez les policiers à fournir le moindre détail, on serait néanmoins sur une piste précise.

L'état de santé de l'agent Serge Gagnon, grièvement blessé par une balle de calibre .303 au cours de la fusillade qui a coûté la vie au constable Michel Vincent était toujours considéré comme critique jeudi soir.



Luc Cloutière, à gauche, et Danielle Williams, deux témoins importants dans le meurtre d'un policier de Longueuil, devant comparaître le 16 novembre, à l'enquête publique du coroner.

Selon les constructeurs d'habitations du Québec

Marasme dans la construction: la Régie du logement tenue partiellement responsable

QUEBEC (PC) — L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec tient la Régie du Logement partiellement responsable de la chute observée dans la construction d'immeubles à appartements.

Le président de l'association, M. Robert Gibeau, a déclaré hier qu'en plus de la conjoncture économique difficile qui affecte toute l'industrie de la construction, le secteur de l'immeuble locatif subit des pressions additionnelles de la Régie du logement principalement par le contrôle du prix des loyers.

A la veille du congrès annuel de son organisme, à Québec, M. Gibeau a expliqué que la valeur économique des immeubles diminue avec la hausse des taux d'intérêt et que la méthode de fixation des loyers utilisée par la Régie québécoise n'accorde que 10 p.c. d'augmentation permise pour la valeur économique des immeubles.

"Puisque la Régie ne reconnaît pas le coût d'acquisition des immeubles, il apparaît évident que ces dispositions posent un sérieux frein à la construc-

tion de logements locatifs", affirme M. Gibeau.

De plus, dit-il, la méthode de calcul de la Régie permet aux propriétaires d'ajuster les dépenses liées à l'énergie et à l'entretien en fonction de leur hausse annuelle, mais ce n'est qu'après un an que le propriétaire pourra récupérer ces augmentations admissibles. Entretemps, il devra assumer le coût de financement, ce qui implique souvent des frais importants.

Il estime que le dégrèvement de cinq ans accordé aux immeubles neufs ne constitue pas une mesure d'encouragement suffisante.

Il constate en outre que parce que la valeur économique des immeubles est à la baisse, les prêteurs hypothécaires ne peuvent assurer un financement adéquat à la construction d'immeubles locatifs neufs.

Dossiers de la fête nationale et de la SHQ

Tous les députés du PQ solidaires des ministres Lessard et Tardif

QUEBEC (PC) — Tous les députés du Parti québécois manifestent une "solidarité profonde" à l'égard des ministres Lucien Lessard et Guy Tardif, vient d'affirmer le whip du PQ, le député de Joliette Guy Chevette.

MM. Lessard et Tardif sont les deux ministres attaqués par l'opposition libérale depuis quelques mois dans les dossiers de la fête nationale et de la Société d'habitation du Québec.

Interrogé à l'issue d'une réunion de trois heures du caucus péquiste au Parlement jeudi, M. Chevette a expliqué que des députés ministériels avaient posé des questions d'information au sujet de ces deux présumés scandales.

"Mais le sentiment unanime du caucus, c'est qu'on en a soupé des faiseurs et des insinuateurs", a dit M. Che-

vette en faisant allusion aux députés de l'opposition libérale.

Les deux ministres en question assistaient au caucus.

A titre de ministre du Loisir, M. Lessard est responsable de l'organisation de la Fête nationale tandis que M. Tardif, ministre de l'Habitation, répond de l'administration de la Société d'habitation du Québec -SHQ- devant l'Assemblée nationale.

Constitution

M. Chevette a confirmé que les députés péquistes ont passé une bonne partie de l'avant-

mi-di à suivre par le biais de la télévision les débats de la conférence constitutionnelle d'Ottawa.

En l'absence du premier ministre René Lévesque, le caucus péquiste n'a pas abordé la question constitutionnelle au cours de la réunion. Ce thème sera débattu aujourd'hui vendredi alors que les délibérations reprendront.

M. Chevette a cependant affirmé que le discours final de M. Léves-

que à Ottawa avait été perçu par les députés comme "un discours d'homme d'Etat".

Le whip du gouvernement a confirmé la nomination d'un troisième adjoint pour l'assister dans ses fonctions. Il s'agit du député du Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard.

Il y avait déjà deux whips adjoints pour assister M. Chevette, soit les députés Michel Le-duc (Fabre) et Léopold Marquis (Matapédia).

Enfin, M. Chevette a annoncé la création de plusieurs comités de députés péquistes pour conseiller les ministres dans certains dossiers.

On a créé un comité pour étudier la localisation des bureaux de députés dans les comtés, un autre comité sur la politique familiale et un sur la révision de la Loi de la protection de la jeunesse.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon,

a par ailleurs fait rapport sur l'application de la Loi du zonage agricole.

M. Garon a suggéré qu'on poursuive les négociations avec les municipalités avant d'apporter des modifications à la Loi du zonage.



Les députés du PQ étaient réunis hier à Québec pour discuter du zonage agricole et des négociations constitutionnelles.

CHEZ

EATON

DEUX JOURNEES SPECIALES POUR LES GENS DU 3e AGE

Les 23 et 24 novembre 1981, la Maison Eaton rend hommage à sa clientèle âgée de 65 ans et plus en organisant deux journées qui lui sont spécialement consacrées. En effet, devant les nombreux témoignages favorables des années précédentes, la Maison Eaton décide, avec beaucoup d'enthousiasme, de renouveler cette merveilleuse expérience et même de faire profiter cette clientèle d'une journée additionnelle.

Une occasion rêvée pour les gens du 3e âge de bénéficier de rabais intéressants, de profiter du vaste choix de marchandises dans chacun des rayons et d'éviter la cohue du Temps des fêtes.

Une preuve d'âge sera requise.

EATON VOUS OFFRE:

- Un rabais de 10% sur presque toute la marchandise
- Un rabais de 10% à la Boutique du Gourmet et au restaurant (sauf sur les boissons alcoolisées).
- Un rabais de 20% au salon de coiffure EATON
- Un rabais de 10% sur les retouches de vêtements
- Des sacs à emplettes

De plus, de charmantes hôtesses se chargeront de guider et de renseigner les clients dans le magasin.

A noter: Notre magasin sera ouvert aux heures régulières soit de 9h30 à 17h30.

Une journée bien pensée pour des gens en or...

Chez Eaton: Nous anticipons la joie de vous servir les 23 et 24 novembre prochains.

N.B. Achats en personne seulement.

(Publicité)

Poursuivis par 10 corporations professionnelles

Ministres, syndicats et organismes patronaux devant les tribunaux

QUEBEC (PC) — Quatre ministres du gouvernement Lévesque et une quinzaine de syndicats et d'organismes patronaux impliqués dans les dernières négociations avec le Front commun, se retrouveront devant les tribunaux le 27 novembre à la suite de poursuites intentées par dix corporations professionnelles.

Celles-ci prétendent qu'on a illégalement utilisé dans des conventions collectives, des termes dont elles auraient l'exclusivité.

Elles réclament donc du tribunal qu'il annule les parties des conventions collectives signées avec l'Etat où sont utilisés des titres d'emploi équivalents aux titres qui leur sont exclusivement réservés en vertu du Code des Professions.

La démarche vise essentiellement à augmenter le membership de ces corporations puisque actuellement les employés qui sont décrits dans les conventions collectives par des catégories d'emploi équivalentes aux titres réservés, ne sont justement pas membres des corporations en question.

En tentant d'éliminer les titres équivalents (agent de service social au lieu de travailleur social par exemple), les requérants essaient de forcer ces employés à devenir membres d'une de leurs corporations professionnelles.

Les corporations prétendent donc que l'utilisation de ces titres d'emploi par d'autres qu'elles est illégale.

Elles allèguent aussi "que l'utilisation par les intimés des titres réservés, a pour effet de créer de la confusion dans l'esprit des usagers des services professionnels."

Les demandeurs soutiennent, à l'appui de leur démarche, que les interventions du Conseil interprofessionnel et de l'Office des Professions auprès du ministre Laurin afin qu'il mette un terme à l'utilisation de ces titres, se sont avérées vaines.

Les requérants sont les corporations professionnelles québécoises des physiothérapeutes, des technologues médicaux, des travailleurs sociaux, des conseillers d'orientation, des hygiénistes dentaires, des ergothérapeutes, des psychologues, des diététistes, des orthophonistes et audiologistes, et des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

LA TOUCHE HITACHI

TELECOULEUR PORTATIF "HITACHI"
M.T. 216

- Coffret tout bois fini noyer
- Ecran de 20 po.
- Muni du système "Luminar"
- Châssis tout transistorisé
- Dispositif semi-conducteur
- Transistors diodes
- Circuits intégrés
- Electro APS et CAF pour "verrouiller" la qualité du signal
- Service de 3 ans
- Garantie de 20 ans sur transistors

SPECIAL \$549.

LE NOUVEAU MINI-MODULAIRE HAUTE-FIDELITE M-1 DE HITACHI

LE NOUVEAU MINI-MODULAIRE HAUTE-FIDELITE M-1 de Hitachi, et il peut s'alimenter à même la batterie de votre automobile ou de votre bateau. Ses composants - le synthétiseur FM-AM stéréo, le puissant amplificateur, le magnétophone stéréo cassette et les haut-parleurs assortis ne pèsent que 12,8 kg. Et il s'emboîtent parfaitement dans une mallette portative en option.

VIDEO CASSETTE
Hitachi
Modèle VT-8000

Programmez vos propres émissions pour une durée de 2, 4, 6 heures. Commande à distance, arrêt sur image, minuterie à ordinateur, rembobinage automatique.

Bureau & Bureau Inc.

600 ouest, rue Galt, Sherbrooke

la Maison du Meuble Bureau: 566, 1ère Avenue, Asbestos

prestige



PHARM-ESCOMPTES®
JEAN COUTU



on trouve de tout... *même un ami*

ALAIN J. HADDAD, prop., 445, King est, Sherbrooke, 563-1212
LIVRAISON 7 JOURS PAR SEMAINE.

CIGARETTES

DIMANCHE LE 8 NOVEMBRE SEULEMENT
au comptoir seulement

REG **\$9⁸¹** KING **\$9⁹¹**

INVITATION SPÉCIALE
DIMANCHE
LE 8 NOVEMBRE

de 10h.
à midi.



Venez prendre un café et un beigne
"Tim Bits", une gracieuseté de
Tim Horton, 2340, King ouest,
Sherbrooke, tél.: 567-3144.

10% DE RABAIS
sur toute marchandise en magasin à l'exception des spéciaux,
des cigarettes, des couches Pampers et des journaux.
DIMANCHE, LE 8 NOVEMBRE seulement
de 9 h a.m. à 4 h p.m. au comptoir seulement.

PRÉPARATION H

SUPPOSITOIRES



Format 12

AVEC CE
COUPON

1⁵⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

HEMAREXIN

24 AMPOULES BUVALES
24 ORAL AMPOULES



Format 24 ampoules

SUPPLÉMENT
VITAMINIQUE

Format 24 ampoules

AVEC CE
COUPON

7²⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

FLINTSONES

chewable vitamines
multiple multiples
vitamins g croquer



Format 100

VITAMINES
MULTIPLES

Format 100

AVEC CE COUPON

2⁹⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

PEARL DROPS

POLI POUR
LES DENTS



Format 60 ml

POLI POUR
LES DENTS

Format 60 ml

AVEC CE
COUPON

1⁴⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

FORMALID

PASTILLES



Format 85 g

AVEC CE
COUPON

1¹⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

SCOPE

RINCE-BOUCHE



Format 750 ml

Format 750 ml

AVEC CE
COUPON

2⁴³

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

POND'S

LOTION



Crème & beurre de cacao

Format 380 ml

Format 380 ml

AVEC CE
COUPON

2²⁷

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

CAREFREE

"PROTECTION
LÉGÈRE"



Format 48

Format 48

AVEC CE
COUPON

2³⁷

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

ASPIRIN

ANALGÉSQUES



Format 100

Format 100

AVEC CE
COUPON

1¹⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

NUTRI-DIÈTE

RÉGIME
AMAIGRISSANT



Format 20 sachets

Format 20 sachets

AVEC CE
COUPON

7⁷⁷

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

SECRET

AÉROSOL



Ultra-sec,
parf. ou non parf.

Ultra-sec,
parf. ou non parf.

Format 150 ml

AVEC CE
COUPON

1⁴⁶

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

KLEENEX

ESSUIE-TOUT
"BOUTIQUE"



Format 2 rouleaux

Format 2 rouleaux

AVEC CE
COUPON

1²³

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

WILL-O-PAK

FRIANDISES
(assorties)



Format 200 g

Format 200 g

AVEC CE
COUPON

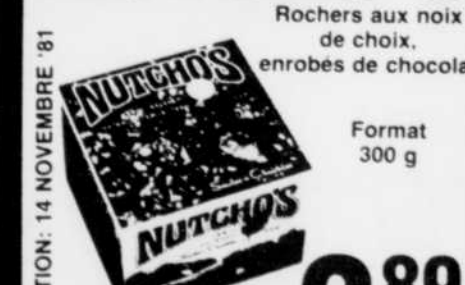
.99

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

NUTCHO'S

Rochers aux noix
de choix,
enrobés de chocolat



Format 300 g

Format 300 g

AVEC CE
COUPON

3⁸⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

MINT PATTIES

"SMILES'N CHUCKLES"



Format 300 g

Format 300 g

AVEC CE
COUPON

1⁸⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

ÉLÉGANTE

CHOCOLATS
Assortis



Format 300 g

Format 300 g

AVEC CE
COUPON

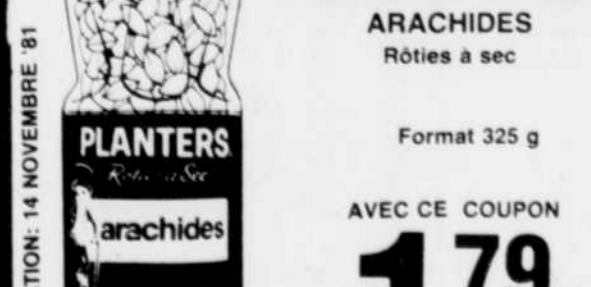
2⁵⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

PLANTERS

ARACHIDES
Rôties à sec



Format 325 g

Format 325 g

AVEC CE
COUPON

1⁷⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

SELECTION

CHOCOLATS
(Assortis)



Format 300 g

Format 300 g

AVEC CE
COUPON

2⁵⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

BLACK MAGIC

CHOCOLATS
(Assortis)



Format 454 g

Format 454 g

AVEC CE
COUPON

4⁰⁹

EXPIRATION: 14 NOVEMBRE '81

LIMITE 3 PAR CLIENT

CONCOURS



Tout achat, vous
donne droit de par-
ticiper. Remplissez
un coupon de par-
ticipation et deve-
nez éligible pour

**1 BILLET
ALLER-RETOUR**
pour Fort Lauderdale
(selon disponibilité de la Compagnie)
Une gracieuseté de vacances
Québécois: Voyages Escapades,
American Express
119 Frontenac, Sherbrooke

**SOUPER
POUR 2 PERSONNES**
Une valeur de \$25.
**AU RESTAURANT
Le Provençal**
5156, boul. Bourque,
Rock Forest

**SOUPER
POUR 2 PERSONNES**
Valeur de \$25.
à La Falaise
St-Michel
100, rue Webster,
Sherbrooke, 567-6339

**BUFFET
CHINOIS
POUR 2 PERSONNES**
au
NANKING CAFE
2637 King ouest,
Sherbrooke, 565-9333

**8 LIVRETS
DE CERTIFICATS
CADEAUX DE \$5.**
chacun aux restaurants
McDonald
Rue King est et rue King
ouest, Sherbrooke

**2 PNEUS
D'HIVER**
rechapés, posés,
balancés, chez
Pneus Sher-Lenn
950 Wellington sud,
Sherbrooke, 569-9493